



CR réunion 4 : Règlement intérieur suite

Un jardin partagé à Auzeville

Date : Jeudi 5 décembre 2024 - 18h-20h

Lieu : Mairie d'Auzeville

Participants :

Habitants : 19 personnes présentes :

Katia, Denis, Antoine, Laura, Ben Abdelrame, Guy et Isabelle, Guilhem, Sujit, Céline, Chrystel, Marie Hélène, Brigitte et Bernard, Emmanuelle, Antonio du jardin partagé de Castanet,

Excusés : Elana, Anne

Mairie d'Auzeville : Claire Maylié, Laurent Guerlou

Partageons les jardins : Alice Thouvenin

DEROULE

Ordre du jour :

- Présentation des avancées et du nouveau plan du jardin
- Organisation du chantier haie et arbres fruitiers
- Suite du travail sur le règlement intérieur

Mise en situation

A l'accueil, il était distribué à chacun un papier avec une situation (qui a réellement existé dans un jardin partagé). Il était invité à échanger pour savoir comment le collectif se positionne face à certaines situations, afin de s'inspirer pour le règlement intérieur.



PRESENTATION des avancées et du PLAN

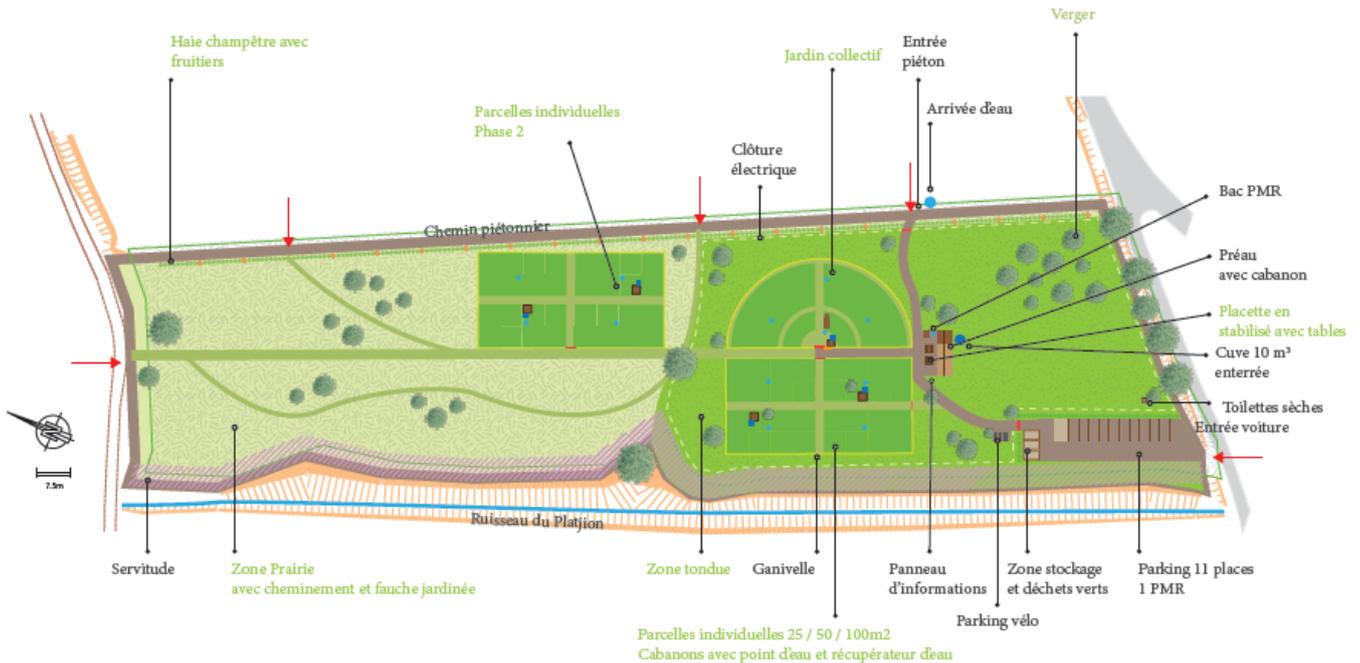
La séance a débuté par la présentation du nouveau plan du jardin par Claire. L'obligation de déposer un permis d'aménager et de construire (notamment pour le préau), avec l'étude des Architectes de France, ont conduit à quelques modifications du plan.

1. Espace de convivialité

L'espace de convivialité, incluant le préau, a été repositionné à l'entrée du jardin, à proximité du parking. Ce choix permet de :

- Faciliter l'accès PMR en tenant compte de la pente du terrain.
- Limiter les surcoûts liés à l'aménagement.

Plan Jardin partagé Auzeville



Caractéristiques du préau :

- **Dimensions** : environ 12 m x 5 m.
- **Espace modulable** : fermeture possible à 2/3 pour protéger du vent et créer un coin bureau. Module à réaliser en chantier collectif.
- **Sol** : en stabilisé, accessible PMR, incluant une terrasse attenante pour accueillir des groupes (écoles, visiteurs).

3. Clôture

- Tout l'espace « jardin partagé » sera entouré d'une clôture électrifiée pour protéger contre les sangliers et les chevreuils, cette solution étant la seule véritablement efficace.
- Les passages piétons seront étudiés, avec une option d'enfouissement des câbles électriques pour les passages.
- Une question a été soulevée sur les risques électriques pour les enfants. Une solution est prévue pour désactiver la clôture lors des accueils de groupes.



4. Organisation des espaces

- **Jardin collectif** : conservé en mandala, avec une extension progressive et un cabanon dédié.
- **Parcelles individuelles** : délimitées par des ganivelles pour marquer leur espace. Différentes tailles seront proposées et adaptées aux besoins.
- **Verger** : prévu sur l'espace vacant en face du parking.
- **Prairie** : entretenue par une fauche annuelle assurée par la mairie.
- **Toilettes sèches** : situées à l'entrée du parking, avec une signalisation discrète pour éviter leur utilisation par les randonneurs.
- **Panneau d'information** : à installer à l'entrée pour transmettre des informations aux visiteurs.

- **Serre** : la demande a été écartée pour éviter de se faire re toquer par les architectes de France. Des alternatives comme des châssis ou des petites serres démontables seront privilégiées.

5. Gestion de l'eau

Un système multi-alimentation sera mis en place :

- Grande cuve de stockage de 10 m³, potentiellement enterrée et adossée au préau.
- Récupération des eaux de pluie via les toits (préau, cabanes). Dont celle du préau alimente la cuve de 10m³ et les cabanes de récupérateur d'eau des cabanes.
- Alimentation de la grande cuve par le puits des services techniques (pompe prévue).
- Eau potable disponible en dernier recours.
- Forage possible à long terme sur le terrain.
- Robinet (alimenté par la grande cuve) repartis sur tous les espaces potagers.

Utilisation raisonnée de l'eau :

- Interdiction de l'usage de tuyaux et du goutte-à-goutte et privilégier les cultures économes en eau et le paillage.
- Ces mesures seront intégrées au règlement intérieur.

6. Délais et étapes à venir

- Le plan, presque finalisé par le paysagiste et l'architecte, sera prochainement déposé.
- Instruction par les Architectes de France : durée estimée à 4 mois maximum.
- Début des travaux prévu après cette période.
- Objectif : démarrage du jardin en septembre 2025.

7. Activités préalables et propositions

Après échanges avec les personnes présentes, il a été décidé, qu'en attendant la finalisation des travaux, des ateliers mensuels avec Alex de *Partageons les jardins* commenceront dès ce printemps.

Exemples d'activités :

- Atelier semis dès mars.
- Plantations collectives (pommes de terre, courges).

La mairie pourra mettre à disposition une cuve d'eau et un coffre pour le stockage des outils. Une clôture électrique temporaire pourrait être installée pour protéger les plantations.

Proposition de nom : *Les Jardiniers d'Auz* (suggéré par Guy).

ORGANISATION CHANTIER HAIE ET ARBRES FRUITIERS

Dans le cadre du programme de plantation de haies champêtres, un chantier de plantation a été organisé avec le soutien et l'accompagnement de l'association *Arbres et Paysages d'Auzan*. Les référents pour ce projet sont Guilhem et Denis.

Liste essences :

20 arbres fruitiers : 6 pommiers, 5 poiriers, 5 pruniers

190 plants : 15 Amélanchiers, 35 cornouillers sanguin, 10 églantiers, 15 fusains d'Europe, 20 nerpruns alaterne, 20 pruneliers, 30 viornes lantane, 10 arbousiers

10 moyens jet : Cognassier, poirier sauvage, pommier sauvage, prunier sauvage, saule marsault

+ 20m3 BRF à disposition

Déroulé des plantations

• **Samedi 14 décembre**

Participants : Ouvert à tous les habitants d'Auzeville.

Animation : Alexandre accompagné de Maurane et Oriane de *Partageons les jardins*.

Météo : Espoir d'un beau temps pour cette journée conviviale !

Programme :

- **Matin** : Récupération des plants à Ayguevives par les référents.
- **12h30 – 14h** : Repas partagé.
- **14h** : Début des plantations.

Objectif : Planter 100 m linéaires de haies.

Préalables :

- Sol préparé par les services techniques (labour et apport d'une cuve d'eau).
- Broyat déposé sur le site.

Méthodologie de plantation (en binôme) :

Des piquets de couleur seront disposés pour définir les emplacements des plants.

1. Tremper chaque plant dans une poubelle de pralin.
2. Creuser un trou (espacement d'un plant tous les 1 m).
3. Installer le plant dans le trou.
4. Arroser (1 arrosoir par plant).
5. Pailler avec le broyat de bois.

Matériel fourni par *Partageons les jardins* : outils, brouettes, arrosoirs...

Matériel à prévoir par les participants :

- Chaussures adaptées.
- Gants.
- Vêtements chauds.
- Si possible : outils, brouettes, arrosoirs.

Présences confirmées : 11 personnes, dont 6 pour le repas partagé.

Points à vérifier :

- Disponibilité de la cuve d'eau (prévu au service technique à voir pour mettre sur le jardin).

- **Mardi 17 décembre**

Horaires : De 9h à 16h.

Participants :

- Lycéens agricoles
- 4 classes des scolaires d'Auzeville (maternelle et élémentaire)
- Habitants volontaires.

Objectif : Terminer la plantation de 100 m linéaires (compléter ce qui n'aura pas été réalisé samedi).

REGLEMENT INTERIEUR

Puis nous avons travaillé sur le règlement intérieur par thématique. Chaque groupe avait à sa disposition ce qui a été proposé et des modèles de d'autres jardins sur la thématique. Ces propositions seront relues, amendées et validées lors de la prochaine séance.

GRUPE 1 : ADHESION/COTISATION

1.1/ Les adhérents

-
La priorité est donnée aux habitants d'Auzeville-Tolosane.

- Pour les parcelles individuelles, la priorité sera donnée aux personnes ne possédant pas de jardin sur leur lieu de vie.
- Il n'y a pas de conditions de revenus pour adhérer
- L'adhérent devra entretenir sa parcelle et participer à l'entretien des parties communes.
- Assister ou se faire représenter à au moins une réunion par an
- Valider et respecter le règlement intérieur.



1.2/ Organisation des adhésions ?

- L'adhésion est individuelle. Son prix est le même pour les utilisateurs du jardin partagé ou des parcelles individuelles.
- L'adhésion est plus importante pour les habitants des communes voisines.
- Son prix est le même pour les utilisateurs du jardin partagé ou des parcelles individuelles.
- Une cotisation supplémentaire sera demandée pour les utilisateurs de parcelles individuelles. Son prix sera proportionnel à la surface (m²) de la parcelle individuelle

- L'adhésion et la cotisation sont annuelles.
- Si plusieurs foyers sont sur la même parcelle individuelles, chaque membre paye l'adhésion et ils partagent la cotisation pour la parcelle individuelle

- La cotisation sert à payer les dépenses d'approvisionnement en eau et à financer outils et/ou matériels nécessaires à l'aménagement, à l'entretien et aux événements du jardin.

1.3/ Adhésions des associations/partenaires :

Les associations (ex : Foyer rural) ont la possibilité d'adhérer, mais cela devra être déterminé par le collectif du jardin selon leur projet..

1.4/ Durée des adhésions :

-L'adhésion pour une parcelle individuelle est annuelle.

-L'adhésion sera reconduite de manière tacite sous réserve d'être à jour de sa cotisation et du respect du règlement

-Si l'adhésion a lieu pendant les six premiers mois de l'année, cela sera le plein tarif. Si l'adhésion a lieu pendant les six derniers mois de l'année, cela sera demi-tarif.

1.5/ Attribution des parcelles :

-Les parcelles individuelles seront données par ordre chronologique.

-Si aucune parcelle individuelle n'est disponible : le demandeur sera mis sur une liste d'attente.

-La priorité est donnée aux habitants d'Auzeville-Tolosane. S'il reste des places, les habitants des communes alentour sont les bienvenus.

-Pour les parcelles individuelles, la priorité sera donnée aux personnes ne possédant pas de jardin sur leur lieu de vie.

1.6/ Accueil des nouveaux arrivants ?

Les nouveaux adhérents doivent contacter un référent par mail ou téléphone. Une charte et le règlement lui seront remis. L'adhésion prend effet après signature des documents et paiement de la cotisation et adhésion.

Le(s) référents du jardin reçoivent à son arrivée le nouveau venu et le présente aux présents du jour de l'arrivée

GROUPE 2. LES COMMUNS

1.DEFINITION DES COMMUNS

- Parcelle collective
- Allées et cheminements
- Parking
- Préau + bureau
- Aire de stockage (compost/BRF)
- Outils



- Accès à l'eau
- Haies
- Arbres fruitiers
- Haie électrique
- Prairie
- Serre ?

2. ENTRETIEN DES COMMUNS

Pour les allées et cheminement et prairie vers foncé :

- Prévoir une tonte/mois en saison humide
- 2 personnes/tonte et désherbage
- Planning sur lequel les tondeuses se positionnent
- La mairie passe 1 à 2 fois par an
- 4000m² à confirmer

Parcelles collectives

-Réunion tous les 3 mois pour définir collectivement le plan de culture

- Type de plan
- Qualité
- Surface

-Culture et entretien des plantations

- Planning (date/nbre de personne)
- Tache (plantation/biner/BRF/Désherber/....)

-Récoltes

-Créer un groupe What's App pour inscription et animation

3. OUTILS

La mairie fournit une base d'outils :

- Brouette,
- Arrosoirs,
- Bêches/grelinette/râteaux
- Tondeuse

Chaque adhérent vient avec un outil qu'il met dans le pot commun

Cabanes (3) doivent être sécurisées et accessibles à chacun

Si un adhérent casse/endommage un outil il le répare dans la mesure de ses capacités

Et fait appel à la caisse commune pour financer l'outil endommagé (manche)

4. EAU

- Non potable

(non finalisé)

GROUPE 3. LES REGLES

Note de Laura retranscription en cours. En attendant voici les photos des notes :



↳ Accès

→ les horaires = | hiver 8h - 20h
été 6h~~30~~ - 23h.

→ personnes autorisées.

→ accès promeneurs
accès libre aux parties non clôturées et jardinées.

→ accès jardiniers

Adhérents à jour

⊕ & invités avec adhérent.

| Enfants ss responsabilités des adultes

| Animaux de compagnie = chiens admis en laisse sur partie collective ⊕ allées, kiosque, parking.
parcelles ind = selon le propriétaire

• chiens en liberté ss surveillance du maître par fiche & chaine + vergeo

Accès momentané en cas d'absences (vacances --)

A titre exceptionnel (absences, maladie, indisponibilité, 1 jardinier peut confier sa parcelle à 1 tiers, en informant le ou les référents du jardin partagé (cf chop. communication)

SUITE

>CHANTIER PLANTATION

Samedi 14 décembre

12h30 : repas partagé

14h : plantation

Mardi 17 décembre

Suite plantation avec étudiants et scolaires

>Pour 2025 :

2 réunions pour finaliser le règlement intérieur et le système de gouvernance

(Première réunion de l'année à prévoir en février)

10 ateliers de jardinage

➔ Retrouvez tous les comptes rendus et documents sur le projet sur le drive en accès libre :
<https://drive.google.com/drive/folders/1rOwwcdnLqp1CUIcm5VIBzmTJJSxcKenv?usp=sharing>

Ne pas hésiter à envoyer des retours entre les réunions, notamment si vous ne pouvez pas être présent pour que ça soit transmis à l'ensemble du groupe.